



ONCOnseil
Unité d'expertise en oncologie vétérinaire

Conditions générales de fonctionnement - Consultations en Oncologie -

Les présentes conditions sont consultables en ligne sur le site <https://www.onconseil.com>

ONCOnseil est une SAS de vétérinaires inscrite au tableau du CROV d'Occitanie sous le numéro 505955, et a pour objectif d'offrir une expertise par un spécialiste en oncologie des animaux de compagnie, dans le cadre d'une approche collaborative, adaptée et intégrative.

Tout acte effectué sur un patient sous la responsabilité de notre service est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

ONCOnseil est un service de consultation spécialisée en oncologie vétérinaire indépendant, dont l'activité clinique est exercée au sein de 2 établissements de soins sur Toulouse (31) :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, 23 chemin des Capelles, 31300 Toulouse
- La Clinique Vétérinaire Occitanie, 185 avenue des Etats-Unis, 31200 Toulouse

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

ONCOnseil est intégré au fonctionnement des 2 établissements de soins d'exercice.

Les consultations ont lieu exclusivement sur rendez-vous selon le planning suivant :

Jour et horaires	Lieu
Mardi de 9h à 19h00	Clinique Vétérinaire Occitanie
Jeudi de 8h à 18h00	Centre Hospitalier Universitaire de l'ENVT
Vendredi de 8h à 18h00	Centre Hospitalier Universitaire de l'ENVT

En dehors de ces horaires de fonctionnement, aucun service d'urgence n'est assuré.

Le Centre Hospitalier Universitaire de l'ENVT assure un service d'urgence 24h/7j, avec fermeture 7 semaines/an.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Vet David SAYAG, est médecin-vétérinaire spécialiste en médecine des animaux de compagnie, option oncologie, diplômé du Collège Européen Vétérinaire de Médecine Interne (sous-spécialité oncologie). Il exerce à ce titre exclusivement dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique des cancers chez les animaux de compagnie.

Il est responsable de l'ensemble des soins aux animaux accueillis en consultation spécialisée, durant leur présence au sein des établissements de soins.

Conformément à la législation en vigueur, le Dr Vet David Sayag est habilité à exercer la médecine vétérinaire en France, et est à ce titre inscrit au tableau de l'ordre des vétérinaires de la région Occitanie sous le numéro 23923.

Pour la réalisation des soins aux animaux, le personnel qualifié (ASV) de chaque établissement de soins d'exercice peut être sollicité.

Pour le Centre Hospitalier Universitaire de l'ENVT en particulier, un étudiant est d'autre part sollicité en soirée afin d'effectuer une promenade hygiénique et veiller au confort des animaux. Aucun soin n'est réalisé en l'absence du Dr David Sayag, sauf urgence. Dans ce dernier cas, l'animal est transféré au service d'urgence et soins intensifs de l'ENVT, et les soins sont effectués par un vétérinaire diplômé.

4) Prestations effectuées au sein d'ONCOconseil

- Consultations spécialisées en oncologie des animaux de compagnie
- Suivis des patients initialement accueillis en consultation spécialisées
- Mise en œuvre des chimiothérapies; La réalisation des chimiothérapies à doses maximales tolérées nécessitant des infrastructures adaptées, l'ensemble de ces soins est réalisé les jeudis exclusivement au sein du Centre Hospitalier Universitaire de l'ENVT dans le cadre d'un partenariat d'exercice, à l'exception du mois d'août, où les soins sont réalisés au sein de la clinique vétérinaire Occitanie.
- Electrochimiothérapie
- Télé-médecine : téléconsultations, télé-assistance, télé-surveillance, et télé-expertise
- Formations (conférence, édition, vente de guide thérapeutique)

En complément de ces actes, les examens complémentaires sont réalisés selon les modalités des deux établissements de soins d'exercice.

• Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur. Les médicaments de chimiothérapie sont réglés directement auprès d'ONCOconseil (carte bancaire, chèque, espèce).

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux sont hospitalisés selon les conditions générales de fonctionnement de chacun des établissements d'exercice.

6) Espèces traitées

Les espèces habituellement prises en charge par ONCOconseil sont les suivantes : chiens, chats.

Les espèces occasionnellement prises en charge par ONCOconseil sont les suivantes : furet, rongeurs, lagomorphes, oiseaux. Pour ces dernières, des consultations couplés avec un praticien habitué de ces espèces sont mise en œuvre. L'expertise du Dr David Sayag se limite à la prise en charge de la maladie cancéreuse pour ces dernières espèces.

7) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins. Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

8) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

9) Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Veternity l'incinération collective ou individuelle du corps, conformément aux dispositions des

établissements de soins d'exercice. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client. Les frais d'incinération sont à la charge du Client

10) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

11) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client, auprès de chaque établissement de soins. Les modalités de règlement de chacun des établissements s'appliquent strictement, sans exception.

Le règlement de certains médicaments, matériels et guides thérapeutiques se fait directement auprès d'ONCOnseil par carte bancaire (préférentiellement), ou en chèque bancaire ou espèce.

12) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au CRO d'Occitanie, 6 chemin de Limayrac, 31500 Toulouse.

13) Responsabilité Civile Professionnelle

Une assurance en responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Pacifica N° : 0000 1137 6081 908.

14) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr David Sayag. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Afin d'améliorer au mieux la prise en charge des cancers chez les animaux de compagnie, ONCOnseil participe à des analyses rétrospectives (études cliniques). Les données cliniques de votre animal peuvent être utilisées de manière anonyme. Vous pouvez, en cochant la case du consentement de soins, nous notifier votre refus d'utilisation de ces données.